

# **L'IDENTITÉ EUROPÉENNE**

PAR

**Patrice ROLLAND**

*Professeur à l'Université de Paris XII*

Toute recherche d'identité présente des difficultés redoutables tant du point de vue théorique que pratique. Sur le terrain de l'Europe la quête identitaire a surtout produit des nationalismes et des racismes. Pourtant l'Europe dispose d'une identité de fait en raison de son existence géographique. Rien n'interdit donc qu'on s'interroge sur ses différents modes d'existence surtout s'il s'agit d'affirmer à son sujet certains choix politiques et certaines valeurs contre d'autres formes d'identité plus meurtrières.

Les conditions historiques dans lesquelles s'est posée la question de l'identité européenne, conduisent à examiner de très près les éléments de cette identité. En ce domaine rien ne s'impose et il faut faire des choix qui conditionnent la nature même de l'Europe qu'on cherche à identifier pour la rendre plus visible.

## **I - POURQUOI SE POSER LA QUESTION DE L'IDENTITÉ EUROPÉENNE ?**

L'Europe a toujours disposé de cette forme d'identité qu'on peut appeler "négative", c'est-à-dire celle qui se constitue du simple fait de la différence avec les autres continents, civilisations, races... Par contre la question doit être considérée comme assez récente si on entend par là une identité "positive", c'est-à-dire celle qui permet de constituer une entité européenne de l'intérieur, de façon active et non simplement passivement du seul fait de la

différence. En ce sens la question ne commence vraiment à se poser qu'après la première guerre mondiale.

Elle se pose d'abord vis-à-vis de l'extérieur, parce que l'Europe prend progressivement conscience de la perte de sa puissance mondiale. C'est à cela que conduit la fin, lentement comprise, de l'impérialisme européen et du sentiment d'une mission universelle de civilisation. L'Europe tendait auparavant à ne pas se distinguer d'avec le monde puisqu'elle était la "civilisation". La perte de l'hégémonie la contraint à s'interroger sur elle-même.

C'est aussi une question qui se pose sur le plan interne : 1914 constitue l'échec du mécanisme européen de l'équilibre des puissances. Intellectuellement, si ce n'est encore de façon politique, les conclusions apparaissent rapidement. Dès 1922, Coudenhove-Kalergi lance l'idée "pan-européenne" dont l'un des modestes et éphémères effets sera le *Mémorandum Briand* de 1930. Pourtant l'idée d'une autre identité européenne que celle qui résulte des rapports de puissance intra ou extra-européen, est dorénavant publiquement posée.

Faut-il lier "identité européenne" et "unité européenne" ? Il est clair qu'après 1919 "être pour l'Europe" signifie être contre les souverainetés nationales et en faveur d'une unité européenne de type fédéral ; on ne peut se satisfaire du seul mécanisme de l'équilibre des puissances souveraines, tempéré par un droit international plus ou moins développé. L'identité européenne va donc pour la première fois se repérer à travers des institutions propres, c'est-à-dire une identité politico-juridique. Est-il possible de définir l'Europe au XXe siècle autrement que par les diverses formes possibles de son unité ? L'Europe des patries peut-elle constituer une forme d'unité ou masque-t-elle le refus de sortir d'une Europe d'Etats souverains ? Pour J.B. Duroselle vouloir définir l'Europe en tant que civilisation (ce qui est une évidence vu de l'extérieur) est une tâche impossible : en Europe la diversité et la contradiction y ont été poussées à un point inconnu dans le reste du monde<sup>1</sup>. Pour lui on ne peut la définir que par quatre types d'unité entre lesquelles elle peut choisir :

- l'unité selon un principe, sur le modèle du christianisme et du catholicisme romain.
- l'unité selon la force, comme la tentèrent Napoléon ou Hitler.
- l'unité dans la diversité, selon le principe de l'équilibre européen.
- le "consentement mutuel", qui correspond à la construction d'un super-Etat fédéraliste.

En tout état de cause il faudrait distinguer une échelle d'intensité dans l'identité européenne : une identité diffuse correspondant à la culture et à la civilisation surtout visible de l'extérieur ; une unité des intérêts qui permettrait de faire émerger une économie européenne ; et enfin l'identité la plus

1. Duroselle (J.-B.), *L'idée d'Europe dans l'histoire*, Préf. J. Monnet, Denoël, 1965, p. 317s.

forte qui résulterait de l'unité politique de l'Europe. Dans ce domaine les institutions européennes sont actuellement "éclatées", symboles des échecs historiques et des difficultés à constituer cette identité de l'Europe dans son unité. Il semble qu'actuellement une série d'institutions reprennent une nouvelle jeunesse (Conseil de l'Europe, U.E.O., C.S.C.E.) ; ceci semble se faire au détriment de l'unité qui pourrait se réaliser autour de la C.E.E. Il en résulte une faible identité institutionnelle de l'Europe et par là une faible identité politique comme les négociations du G.A.T.T. le montrent.

## II - COMMENT SE CONSTITUE L'IDENTITÉ EUROPÉENNE ?

Il existe une série d'éléments qui entrent dans la composition de l'identité européenne mais dont aucun ne paraît déterminant à soi seul et dont la sommation ne paraît pas elle-même suffisante pour la constituer.

La géographie qui constitue l'élément matériel, n'a jamais conféré à l'Europe de limites assurées notamment vers l'est. On observe, par ailleurs, que dans l'histoire elle n'a pas comporté le même nombre de pays ou de régions. Quant à l'identité raciale, elle n'est guère plus assurée en ce sens que la race aryenne comme la langue indo-européenne ne sont que pures reconstitutions *ex-post*. Il n'y a donc que l'identité négative constituée par le regard extérieur qui voit l'Europe comme l'une des principales zones d'origine de la race blanche. En ce qui concerne l'identité culturelle, on pourrait la trouver dans le christianisme. Outre que celui-ci par vocation universelle n'entend pas se limiter à l'Europe, il faut constater que précisément à son apogée il a été la source de grands conflits européens (schismes d'Orient et d'Occident, Réforme, guerres de religion). La paix de Westphalie crée l'équilibre européen parce qu'elle laïcise les relations internationales européennes. On pourrait encore caractériser l'Europe comme le lieu de la raison discursive et de l'esprit scientifique. Mais il en est ici comme du christianisme : c'est vrai historiquement mais l'universalisme de l'idée l'emporte et dissout ce repère identitaire. L'identité des intérêts présente *a priori* un caractère bien plus positif. Pour réelle qu'elle soit, celle-ci n'a pourtant pas la fermeté souhaitable. Sur un tel fondement utilitaire, et non symbolique, les compromis techniques donneront rarement un fort sentiment d'identité. Au demeurant les intérêts sont mobiles et ne peuvent guère conférer de stabilité à cette Europe. La conjoncture d'ouverture économique mondiale et de développement du libre-échange dans le cadre du G.A.T.T. ne favorise nullement une prise de conscience identitaire sur cette base<sup>2</sup>. Tous ces éléments constituent donc bien cette seule identité négative qui ne se constitue que par différence avec les autres.

2. Cf par ex. Ph. Moreau-Defarges qui oppose l'Europe des débuts à l'identité clairement circonscrite (T.E.C. ; politique agricole commune...) e l'Europe des années soixante-dix à l'identité politique beaucoup plus mouvante, in "Quel avenir pour quelle Communauté?", IFRI, 1986.

L'histoire commune marque peut-être une approche plus positive dans la constitution de l'Europe dans la mesure où elle manifeste plus clairement une possible volonté commune. Trois éléments paraissent ici importants. L'ennemi commun ou la peur partagée ont pu être des agents de l'identité européenne. L'Islam ne menace plus l'Europe depuis la bataille de Poitiers et celle de Lépante. Après la guerre la proximité de l'Empire soviétique a certainement constitué un ferment d'unité. Avec la disparition de cette menace on n'a pas manqué de faire remarquer que la construction européenne se posait dorénavant en termes différents. D'autres ont substitué à l'ancien ennemi la peur d'un tiers-monde menaçant par sa misère et sa démographie. Plus généralement on évoque la nécessité pour l'Europe de conserver un rang mondial et la maîtrise de son destin dans un monde dont le poids démographique peut la marginaliser. On admettra que se mobiliser devant une peur commune reste un mode de constitution équivoque et à tout le moins instable.

Mieux que l'ennemi commun, l'Europe a su et peut encore tirer parti des conflits qu'elle a explicitement surmontés. La paix de Westphalie, en 1648, a mis fin aux guerres de religion et a fait entrer l'Europe dans une nouvelle ère, celle de l'équilibre des puissances et du développement du droit international classique. La réconciliation franco-allemande aura été un des plus puissants moteurs de la construction européenne dans les années 50 et 60. Cette dernière réussite montre bien le poids essentiel d'une volonté commune, comme l'avait déjà souligné Renan pour le sentiment national. En ce qui concerne l'Europe il doit s'agir d'abord du désir de comprendre son histoire passée et de l'assumer dans ses réussites mais surtout ses échecs (les guerres). L'Europe ne se constituera qu'autour de la volonté de préserver les solutions qui ont fait leur preuves, notamment à travers des institutions juridiques. Cette mémoire des drames, anciens ou récents, paraît essentielle à la constitution de l'identité européenne, y compris dans le cadre d'une mondialisation des problèmes.

### III - L'IDENTITÉ EUROPÉENNE PEUT-ELLE SE DÉGAGER PLUS CLAIREMENT ?

A) L'approche pragmatique et économique de la construction européenne qui s'imposa aux fondateurs connaît peut-être des limites et contraint à se poser la question de l'identité politique de l'Europe. Il faut se souvenir que la déclaration Schuman du 9 Mai 1950 prend explicitement à ce sujet le contre-pied du *Mémorandum Briand* du 17 Mai 1930. Il s'agissait bien, vingt après, de tirer les leçons d'un premier échec : à l'inverse du choix de la "*subordination générale du problème économique au problème politique*". Schuman propose "*des réalisations concrètes, réalisant une solidarité de fait*" ; l'établissement prioritaire d'une communauté économique sera "*le ferment d'une communauté plus large et plus profonde*". La perspective est donc bien politique puisqu'est évoquée la "*Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix*". Il y a pourtant une certaine équivoque "saint-simonienne" dans cette priorité donnée à l'économie dont on ne saurait cependant nier la fécondité du choix en 1950. Elle est déjà présente chez Proudhon l'un

des penseurs du fédéralisme européen. Elle consiste à penser que le véritable lien social réside dans l'interdépendance économique ; une bonne organisation de la division du travail et de l'échange économique est la clé du problème politique. Ainsi se constitue un lien dont on n'a guère plus le sentiment que l'oiseau n'a la sensation de l'air qui le porte. L'équivoque chez Proudhon est donc dans cette recherche d'un lien social implicite, non voulu, naturel ; le conflit politique est considérablement réduit si ce n'est évacué.

Il n'est pas impossible de retrouver cette équivoque dans le fonctionnement concret de la Communauté européenne. L'accusation de "technocratie" dont on fait grand usage actuellement, révèle au moins une démission des politiques (et tout particulièrement des Parlements nationaux comme lieux de débats) et accessoirement des gouvernements. Tout se passe comme si les questions les plus difficiles ne pouvaient pas être posées publiquement, c'est-à-dire politiquement, par les instances politiques nationales et qu'on laissait l'administration européenne les résoudre implicitement. Manifestement l'administration des choses n'a pas encore réussi à supplanter le gouvernement des hommes. Les "marathons" périodiques auxquels se livrent les délégations nationales ne remplacent pas le véritable débat démocratique. Les progrès spontanés de la construction européenne paraissent largement dus à la poursuite logique et rationnelle du "grand marché unique".

Il paraît donc nécessaire de repenser plus clairement la question de l'identité politique de l'Europe. Il faut revaloriser l'aspect volontaire de cette construction et rendre plus visibles les motifs de faire avancer l'Europe. Ceci conduit à développer l'aspect explicite de cette dernière. En ce sens, et malgré les risques qu'il comportait, le référendum autorisant la ratification a été une procédure d'explicitation importante. La conséquence qu'il faut accepter est inévitablement une plus grande visibilité des conflits. Tactiquement, Schuman et Monnet ont eu raison d'opter pour un pragmatisme ; l'échec de la C.E.D. montre qu'il existe des conflits destructeurs. Sauf à opter pour une politique "machiavélique", c'est-à-dire pour la ruse ou le "pieux mensonge", afin de fonder de nouveaux rapports politiques entre les hommes, on ne saurait oublier que les conflits explicitement surmontés sont véritablement producteurs de valeurs communes et donc d'une identité. Il y a là certainement un lien social plus stable que celui que produisent des intérêts économiques changeants. L. Cohen-Tanugi a critiqué, au moment du débat sur la ratification du traité de Maastricht, l'usage, inconsideré à ses yeux, de la notion de "déficit démocratique" ; il faisait remarquer à juste titre qu'on ne pouvait plus réduire la démocratie à la seule souveraineté populaire et à l'expression directe des citoyens et qu'il existait une Europe des libertés et de la garantie des droits de l'homme. La question de la démocratie reste malgré tout posée : il s'agit de trouver, au sens arenrdien, un "monde commun" européen, un "espace public d'apparence" qui soit propre à l'Europe.

B) On peut donc se demander quels sont "les lieux d'identification" propres à l'Europe, c'est-à-dire ceux où elle apparaît à elle-même et aux autres et où elle prend donc conscience d'elle-même. Ce n'est pas une question

facile et les réponses ne s'imposent pas. L'expérience des Etats-Unis d'Amérique montre comment l'Etat fédéral a eu pour fonction d'unifier l'espace économique américain. La Cour Suprême a, dès le début du XIXe siècle, reconnu à celui-ci le droit de créer une banque fédérale<sup>3</sup>. Ce pouvoir d'organisation de l'espace économique a justifié au XXe siècle l'extension des pouvoirs fédéraux, l'interventionnisme économique exigeant en fin de compte une centralisation accrue des décisions. L'existence d'un Parlement européen élu au suffrage universel et une remontée progressive vers le "centre" de toutes les décisions concernant l'espace économique unifié conduiraient vers la solution fédérale envisagée dès l'origine. On objecte à cela le peu d'utilité d'un nouveau super-Etat. On pourrait fort bien se contenter d'une Europe juridique et non politique, c'est-à-dire de celle qui résulterait d'un réseau de normes juridiques suffisant à régler les rapports entre les Etats avec l'aide d'une juridiction. L'expérience américaine semble montrer que le dynamisme des compétences fédérales est tel que les Etats fédérés parviennent assez mal à contrecarrer le sens de l'évolution<sup>4</sup>. Si tel devait être le cas en Europe, il faudrait alors parachever la construction fédérale pour que le lieu politique de son identification apparaisse clairement et de façon complète.

On peut envisager aussi une autre solution que celle d'un lieu politique unique. L'Europe est à l'heure actuelle polycentrique et dispose de plusieurs lieux d'expression. A l'Europe économique de la C.E.E. s'ajoute l'Europe des libertés au sein du Conseil de l'Europe, l'Europe politico-diplomatique de la C.S.C.E., et l'Europe militaire de l'U.E.O. Cette variété est une richesse en ce qu'elle exprime plusieurs projets européens possibles mais l'inconvénient évident est de brouiller la visibilité actuelle de l'Europe.

Il n'est pas impossible, malgré l'apparent paradoxe, de considérer que les parlements nationaux puissent constituer des lieux où l'Europe s'exprime et se fait et, ce, nonobstant l'existence du Parlement européen. Les premiers possèdent l'avantage d'une proximité avec les opinions publiques nationales que le second ne possède pas encore. Puisque les identités nationales ne sont pas appelées à disparaître, chaque parlement reste le lieu de débats où les questions européennes peuvent être le mieux posées. En l'absence d'une véritable opinion publique européenne le Parlement de Strasbourg ne dispose ni de la légitimité ni surtout de la capacité de médiation des parlements nationaux. Ceux-ci sont en effet, - pourvu que les exécutifs ne monopolisent pas la négociation -, le lieu privilégié où l'opinion publique nationale s'ouvre à la dimen-

3. Cf. la décision *McCulloch c/ Maryland* de 1819 citée par Kempf et Toinet dans l'article cité dans la note ci-après p. 745 à propos du rôle centralisateur de la Cour suprême.

4. Sur tous ces points, voir notamment l'article de Kempf (H.) et Toinet (M.-F.), "La fin du fédéralisme aux Etats-Unis ?" in *Revue française de science politique*, août 1980, p. 735 s., ainsi que le nouveau bilan dressé neuf ans plus tard dans le numéro spécial "Le reaganisme à l'oeuvre", *Revue française de science politique*, août 1989, notamment dans l'article de Toinet (M.-F.), "La continuité institutionnelle ou le reaganisme centralisateur", p. 456 s.

sion européenne des questions débattues<sup>5</sup> et peut prendre conscience de cette nouvelle identité. Sans débats ni votes, éventuellement négatifs, il ne peut y avoir de formation d'une volonté commune, ou du moins celle-ci ne repose que sur celle d'une petite élite, volonté fragile en démocratie.

L'identité européenne se forme de nombreuses autres façons et dans de multiples autres lieux (éducation, échanges culturels, religion, syndicalisme, rapports industriels, scientifiques, etc.). Cependant seuls les lieux politiques bénéficient de la visibilité et de la publicité qui assoient solidement une identité collective.

C) Telle quelle, l'identité européenne s'exprime dans quelques valeurs politiques qui sont le fruit de son histoire commune et la distinguent assez nettement du reste du monde. Il faut partir d'une double expérience très largement propre à l'Europe au XXe siècle : la guerre totale (14-18 et 39-45) et le totalitarisme. Celle-ci a élaboré, après la seconde guerre mondiale, une série de réponses originales au problème politique par excellence, celui de la paix entre les hommes.

La première réponse européenne face au défi totalitaire a été de protéger les droits de l'homme contre l'Etat. Ceux-ci émergent à la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe siècle comme une extension du principe de tolérance civile. Avec les guerres de religion interminables, l'Europe fait l'expérience historique d'une impossible universalité. Elle abandonne à propos de la religion le rêve d'une unité sans faille où la paix entre les hommes résulterait de l'union harmonieuse du glaive spirituel et du glaive séculier. L'Europe est donc progressivement entrée dans l'acceptation d'une société plurielle et non-unanime, d'abord en matière religieuse puis ensuite dans d'autres domaines. L'Europe avant toutes les autres sociétés du monde expérimente cette situation, inouïe jusque là, d'hommes qui acceptent et parviennent à vivre ensemble sans être d'accord sur ce qui constitue pour chacun les valeurs essentielles de la vie (religion, morale, philosophie...). Tout au long du XIXe siècle, la protection des droits individuels et du pluralisme se met en place à l'intérieur de l'Etat et le début du XXe siècle voit la réussite certaine de mécanismes associant le législateur national et les juridictions internes à cette tâche. Ils sont parvenus dans une assez large mesure à soumettre l'Etat à son propre droit et au respect des décisions de ses propres tribunaux. L'expérience totalitaire a montré les limites de cette réussite. L'Europe va donc assumer la protection internationale des individus contre leur propre Etat. Pour la première fois la souveraineté du droit est garantie par un mécanisme juridictionnel international échappant à la souveraineté de l'Etat une fois l'acceptation initiale donnée.

---

5. Sur la façon dont les parlements, notamment en France, réagissent face au système communautaire, cf. en particulier St. Pierré-Caps, "L'adaptation du Parlement français au système communautaire", *Revue française de droit constitutionnel*, n°6, 1991, p. 233-273.

La seconde réponse concerne la nature des relations intra-européennes. Avec la fin du rêve d'un Empire universel pour assurer la paix en Europe celle-ci a du assumer son éclatement politique. La première solution qui émergea progressivement au XVII<sup>e</sup> siècle et fut consacrée à la paix de Westphalie, est celle de l'équilibre des puissances ; ce mécanisme diplomatique et militaire ne fut remis en cause que par Napoléon. L'échec dramatique de l'équilibre européen en 1914 conduisit à des interrogations. L'émergence de la démocratie dans la plupart des pays d'Europe rend plus difficile voire impossible le jeu subtil de l'équilibre des puissances : c'est un jeu qui n'est praticable qu'à quelques uns et, en démocratie les masses font surgir dans la vie publique les passions et le nationalisme. La grande erreur de Bismarck semble de ne pas avoir compris cela à propos de la France et plus généralement de l'Europe. Celle-ci, du moins dans sa partie occidentale, semble avoir appris à gérer de façon différente nationalisme et nationalité ainsi que les rapports entre les nationalités. Aucun fédéraliste ne semble plus croire ni désirer la disparition des identités nationales. L'interdépendance économique, selon les calculs des fondateurs, a l'avantage de faire reposer les relations européennes sur des éléments positifs et tangibles plutôt que symboliques. Mais il faudrait penser aussi à l'échange culturel ; or dans ce domaine ce dernier ne s'effectue bien que si les identités sont suffisamment assurées et si l'échange n'est pas trop inégal, sous peine de voir se développer des phénomènes de rejet. Il en va au sein de l'Europe comme dans les Etats. L'identité européenne est ici confrontée à une redoutable diversité des cultures et de leurs positions réciproques.

### CONCLUSION

La question de l'identité européenne semble particulièrement difficile à cerner. On peut en déceler d'abord des raisons conjoncturelles, notamment la perte de l'ennemi commun le plus dangereux et le plus proche, l'ancienne Union soviétique. A cela s'ajoute le succès de certaines tâches communes initiales, et tout particulièrement la réconciliation franco-allemande, qui ne sont plus également mobilisatrices. Mais il y a aussi des raisons structurelles : l'identité dans les sociétés démocratiques modernes est soumise à des conditions qui en rendent l'affirmation et la stabilité plus difficile. Comme l'avait rappelé Karl Popper, c'est le propre des sociétés "ouvertes" ; ainsi ne peut-il en être autrement pour l'Europe dans un monde ouvert. Peut-être est-ce là la véritable identité de l'Europe comme le pensait le philosophe tchèque Jan Patočka. Pour lui l'héritage propre de l'Europe, ce qui fait donc sa particularité vis à vis du monde, ne consiste pas seulement dans le fait qu'une vie sans violence et dans une très grande égalité de chances y est possible mieux qu'ailleurs, mais surtout dans celui de l'acceptation de la problématique de la vie, c'est-à-dire l'ébranlement de toute certitude quant au sens de l'Histoire<sup>6</sup>. Il n'est donc pas illégitime que la question de l'identité européenne reste elle-même ouverte indéfiniment.

6. Cf. Patočka (J.), "Essais hérétiques sur la philosophie de l'histoire", Verdier, 1981, p. 86 et 126 ; cf. aussi Chenavier (R.), "Sortir du XX<sup>e</sup> siècle", *La lettre internationale*, printemps 1987, p. 12-19.